

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MARDI 17 AVRIL 2012**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 18 heures 00 à la salle municipale, le mardi 17 avril 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation et ajoutent les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) Déclaration de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*
- 2) Adoption de la recommandation du comité de consultation du développement économique de Sainte-Anne.*

78-04-2012

DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT la réflexion amorcée par le conseil municipal en 2011 sur l'avenir de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

CONSIDÉRANT la dispersion de la population sur l'ensemble du territoire et l'importance d'avoir une structure de service souple et près des citoyens ;

CONSIDÉRANT la révision du schéma d'aménagement par la MRC ;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par différents intervenants;

CONSIDÉRANT la sensibilité des élus de la municipalité de Sainte-Anne pour une vision commune du développement économique du milieu pocatois ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :**

Le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en accord avec la volonté de ses citoyens, privilégie pour sa municipalité :

- ⇒ Une administration autonome pour rendre les services de proximité aux citoyens dans son milieu et ce, dans une perspective à moyen terme (au moins 10 ans);
- ⇒ Qu'elle soit leader de son développement et maître d'œuvre de ses choix sur son territoire;
- ⇒ La municipalité exprime sa volonté de mettre sur pied un comité permanent réunissant des élus des deux conseils (Ville et Paroisse) afin de s'orienter vers une vision commune du milieu pocatois et recommander des actions concertées, des investissements communs, etc.
- ⇒ Le comité fera le suivi de cette vision commune.

79-04-2012

ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de développer un parc bioalimentaire pour le milieu pocatois ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE**

Le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie Les orientations suivantes :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

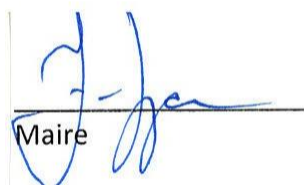
- Qu'une offre conjointe Ville et Paroisse soit faite au CDBQ pour le développement d'un parc bioalimentaire et ce, pour la part de terrain respectif de chaque municipalité sur leur territoire.
- Un comité de travail devra être nommé et constitué des 2 maires et de 2 autres élus par municipalité et nommés par résolution.
- Ce comité aura pour mission de :
 1. travailler à cette offre commune,
 2. s'assurer d'avoir les ressources en eau potable et pour le traitement des eaux usées,
 3. procédera à la démarche commune d'autorisation auprès de la CPTAQ.
- Chaque municipalité sera, à la suite de toutes les étapes réalisées par le comité, responsable et leader du développement de sa portion du parc bioalimentaire.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la Ville une rencontre afin de constituer ledit comité, cette rencontre pourrait avoir lieu le 24 avril ou une autre date avant le 4 mai. Par la suite, la nomination des membres du comité sera officiellement faite par voie de résolution lors de la séance ordinaire du mois de mai 2012.

80-04-2012

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER PASCAL HUDON,
la levée de l'assemblée à 18H10.


Maire


Secrétaire-trésorière